

Bouleurs Infos

Journal d'informations Municipales

Année 2024 N° 98

Rédactrice de la publication : Monique BOURDIER

Avril 2024



Editorial

Vous entendez dans les médias que les collectivités ont beaucoup embauché de fonctionnaires ces dernières années et devraient contribuer aux économies nécessaires.

Mon antériorité en tant qu'élue, depuis 1983, me permet de témoigner sur la réalité.

Le regroupement des communes dans des intercommunalités a permis de créer des équipements et des services que nous n'avions pas avant; c'est le cas par exemple de la création de deux crèches par l'ex-C.C.P.C. à Crécy et St Germain : pour 40 et 50 places cela représente beaucoup d'embauches.

L'Etat s'est désengagé de l'instruction des Permis de construire : c'est la Communauté de Communes qui a du créer un service Instructeur. Au lieu de fonctionnaires de l'Etat, nous avons aujourd'hui des fonctionnaires dans la filière « territoriale ».

Plus les intercommunalités sont grandes, plus il faut de fonctionnaires pour la machine administrative chargée de faire le lien. On ne gère pas 54 commune comme seulement 10 !!

Au niveau d'une petite commune, nous arrivions à mobiliser des conseillers comme bénévoles. Le transfert des compétences dans des Intercos XXL a entraîné le remplacement de ce bénévolat soit par des fonctionnaires, soit par des Bureaux d'Etude, en tout cas par des frais supplémentaires. En plus ce sont des fonctionnaires de catégorie B ou A, beaucoup plus cher.

Les comptes de la commune

Le Maire et l'équipe municipale gère une bourse commune ; il est donc important que vous preniez connaissance des comptes. Les résultats de l'année 2023, cumulés à ceux des années passées permettent de constater une gestion saine, malgré la hausse des coûts de fonctionnement car nous conservons une marge d'auto-financement relativement importante malgré les investissements réalisés en 2023.

	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023 cumulé avec les exercices précédents
EXPLOITATION	346 347,12 €	745 152,49 €
INVESTISSEMENT	- 36 624,71 €	- 102 445,80 €
TOTAL	309 722,41 €	642 706,69 €

A déduire du résultat de clôture cumulé, les dépenses engagées en 2023 qui seront payées en 2024 et les recettes non perçues, soit une dépense nette de **166 557,91 €**

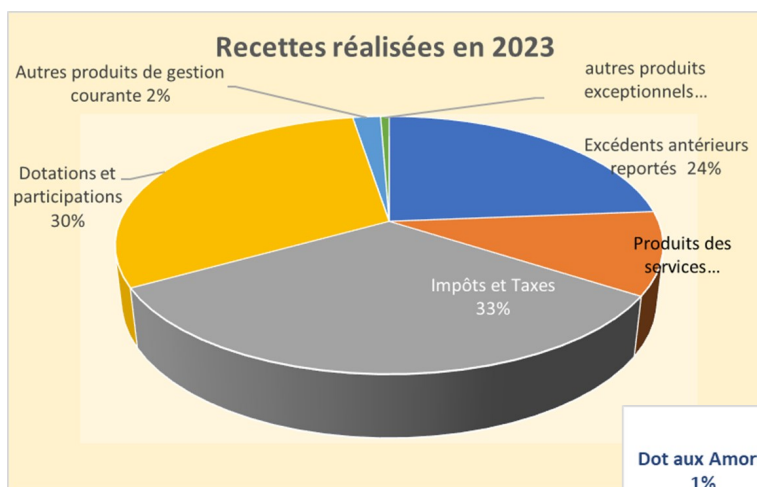
Malgré nos craintes, les dotations de l'Etat sont maintenues et sont même en augmentation. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux communaux, bénéficiant déjà d'une hausse des recettes dues à la revalorisation des valeurs locatives de + 3.9 % par l'Etat.

	Taux 2023	Taux 2024	Produit attendu
Foncier Bâti	39,00%	39,00%	506 610 €
Foncier Non Bâti	51,92%	51,92%	35 358 €
Taxe d'Habitation	12,00%	12,00%	5 100 €
coefficient correcteur Pour suppression De la T.H.			30 212 €
		Total Prévisionnel	577 280 €

Il y a donc des équipements et des services supplémentaires pour les habitants, des charges transférées par l'Etat qui expliquent ces embauches et cependant les communes votent des budgets à l'équilibre. Il est impossible pour notre commune de diminuer le nombre d'agents. Il faudrait même plus d'agents pour l'entretien en raison du « zéro phytosanitaires ».

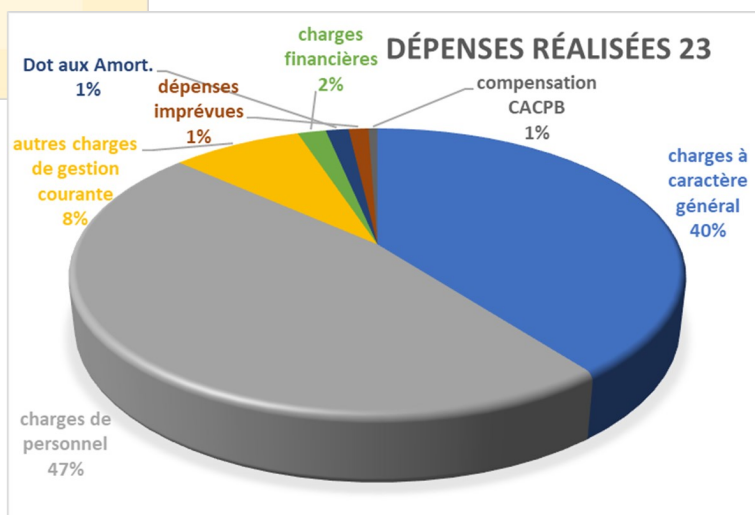
Monique BOURDIER

Les comptes de la commune (suite)



Les dotations et participations qui proviennent de l'Etat, du Département et de la CAF représentent à peu de chose près le revenu des impôts locaux. A noter : les excédents antérieurs reportés qui sont utilisés ensuite en investissement.

Les charges de personnel sont la première et principale dépense de fonctionnement. Les charges à caractère général ont fortement augmenté en raison de l'augmentation de l'énergie mais aussi par l'obligation d'inscrire toutes les dépenses d'entretien de voirie, de bâtiment et de réseau à ce chapitre, depuis 2020, alors qu'avant elles émergeaient en investissement. En revanche l'Etat nous consent le bénéfice du fonds de compensation de la TVA sur ces dépenses.



En Investissement nous avons réalisé en 2023 :

Travaux de Voirie	335 183,20 €	Voirie route de Sarcy, insertion annonce marché, panneaux routiers, miroir, radar pédagogique de Montpichet, Etudes monuments aux morts, plan topo impasse de Laitre,
Acquisition parcelles par la commune	159 118,22 €	Parcelle rue du Mont agrandissement carrefour Férolles – rue des roches
Cimetière	53 315,20 €	Murs du cimetière (suite accident+ mur côté rue), projet numérique, acquisition parcelle
Réseaux	36 039,12 €	Passage des lampes d'éclairage public en LED, caméras vidéoprotection city stade
Eglise	26 479,26 €	Fin des travaux assèchement int et ext église, honoraires archi, mise en lumière extérieure
Mairie	20 359,46 €	Stores, alarme, refonte site internet, brevets informatique, disque dur, mobilier, fresque
Ecole/Cantine/ALSH	19 251,62 €	Stores, réfection pignon école, pose de thermostats, achat de T.N.I., vidéoprojecteurs et ordinateurs
E.N.S. achat de parcelles	15 074,52 €	Achat de parcelles en Espace Naturel Sensible
Pôle culturel	14 796,00 €	Etudes diverses pour le nouveau projet & honoraires archi+ frais insertion annonces mar-
Massifs	14 892,60 €	Réfection des massifs devant la boulangerie, autour de l'église, devant la mairie
Maison des Associations	12 618,00 €	Etanchéité du toit, changement robinet
Divers équipement & mobilier	6 759,90 €	Outillages techniques, mobilier associations (tables, armoire, cisaille), radiateurs et compteurs (ostéo et réflexologue)
TOTAL	713 887,10 €	

Le budget 2024

Le budget unique de la commune pour l'exercice 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 714 910.78 €** pour le fonctionnement et **1 626 959.33 €** pour l'investissement.

En fonctionnement, toutes les dépenses courantes sont reproduites sans changement majeur. Pas d'augmentation de prix de la cantine et de la périscolaire pour l'instant. Ci-dessous le calcul du coût des Services pour 2023 qui font l'objet d'une solidarité municipale :

► Périscolaire : Coût total des dépenses : 114 1743,75 €

Le nombre d'heures réelles 2023 est de 33 444 h en augmentation

Recettes familles : 62 388,70 € + recettes CAF : 34 416,33 €

Déficit 17 489 €

Nous avons eu une somme exceptionnelle de la CAF comprenant prestations de service ordinaire + plan mercredi + contrat enfance jeunesse L'ALSH du mercredi et des vacances représente 44% du Périscolaire

► La restauration scolaire : 22 349 repas servis en 2023

Dépenses totales 2023 : 162 798 € soit 7,28 €/repas

Déficit 52 640 €

Recettes familles 2023 : 110 158 € pour 5 €/repas

Pour être à l'équilibre, il faudrait augmenter le prix du repas de 2,28 €

Ce service subit les hausses des coûts d'électricité, des repas et des salaires

En investissement :

La création du pôle culturel représente **les 2/3 de l'investissement**. Après un appel d'offres infructueux fin juin 2023, un projet simplifié a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres validé. Le montant hors taxes des travaux est de **863 224 €** auxquels s'ajoutent quelques travaux complémentaires déjà identifiés, les honoraires de l'architecte, des bureaux de contrôle et l'assurance dommages-ouvrage et l'avance de la TVA.



La commune a obtenu l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Rural 2023 : **264 680 €** qui s'ajoutent au Contrat C.O.R. **350 000 €** (Région : 200 000 € + CD77 150 000 €) ce qui fait **614 680 € de subvention** soit **71 % du budget travaux HT.**

Les travaux vont commencer courant Mai 2024. Pendant les travaux, la base de vie des entreprises sera installée sur le parking de la mairie. L'accès sera préservé ainsi qu'une place pour les PMR.

Le budget Investissement 2024

En plus des dépenses déjà engagées en 2023, les principaux travaux seront :

1. En matière de voirie :

- ◆ Le trottoir rue de l'église entre le chemin des fosses et la maison des associations
- ◆ La réfection du parking à côté du Bar du Vieux lavoir
- ◆ Le remplacement des balises blanches par une chicane en béton
- ◆ Dans l'impasse de Laître : modification du réseau d'Eaux Pluviales et du sol pour un meilleur écoulement vers le rû
- ◆ L'achat d'une bande de 8 ml de large pour la prolongation du chemin des Fosses (*cf article à ce sujet*)
- ◆ L'achat d'un 3ème radar pédagogique
- ◆ Changement de deux caméras analogiques par des caméras numériques pour une meilleure vidéoprotection de l'école

2. Achats des parcelles en E.N.S.

Suite des négociations engagées depuis 2021 pour continuer la remise à l'état naturel de cet espace et en faire un lieu de promenade

3. Cimetière

Après avoir allongé une allée et mis des repères géolocalisés pour les futures concessions, il est nécessaire d'ajouter un nouvel élément de columbarium (6 cases de 2 urnes sur 3 niveaux) ainsi que 6 caverne.

4. L'école

- ◆ réparation toiture, salle psychomotricité, entretien poteaux bois du préau
- ◆ changement alarme intrusion, alarme incendie, décors illumination Noël, agrandissement du podium.



Le stationnement sur trottoir empêche toute visibilité. La Direction des Routes 77 va proposer une modification de l'aménagement pour améliorer la sécurité tout en agissant sur la vitesse.

Des travaux d'urgence pour lutter contre le ruissellement

Nous sommes très loin d'avoir connu les grandes inondations du Nord de la France; toutefois depuis 2016 Bouleurs connaît des épisodes de ruissellement intense alors que nous sommes loin d'une rivière.

Depuis le plus gros évènement survenu en 2016 la prévention contre les inondations de nos maisons est notre préoccupation.

Plusieurs études hydrauliques ont été faites sur certains secteurs de la commune qui ont abouti à l'adoption d'un Schéma Directeur et de règlements applicables (Assainissement des eaux pluviales) et des travaux ont été réalisés entre 2018 et 2020.

La compétence Eaux Pluviales est aujourd'hui exercée par la Communauté d'Agglomération en zone urbaine et par le SMAGE des 2 Morin quand il s'agit de la prévention des Inondations (Syndicat Intercommunal qui regroupe les bassins versants des Deux Morin). Pour plus d'informations : <https://smage2morin.fr>.

Des travaux d'urgence ont été décidés au bénéfice de notre commune par la CACPB et par le SMAGE qui viennent compléter les travaux précédents.

le SMAGE a dépensé 37 622 € pour BOULEURS

Le carrefour du cimetière est un des points où il faut intervenir à chaque gros orage car le fossé le long de la RD 125 déborde.

La tête de pont en béton (réglementaire) bloque tous les déchets drainés depuis Coulommès par la force de l'eau; puis l'eau, qui n'entre plus dans le réseau, s'écoule rue de l'église, dans les champs mais aussi chemin de Laître et dans l'impasse.

Le SMAGE réalise quelques travaux répondant à notre diagnostic passé :

⇒ **Recreusement du fossé** le long du chemin de Laître (*ce que nous avons fait en juin 2021*) mais en y ajoutant des « redans » pour casser la vitesse de l'eau

⇒ **Reprofilage** de la sortie du chemin d'exploitation pour guider l'eau vers le fossé

Cependant, le problème lié à la tête de pont au carrefour ne sera pas résolu; Il faudra toujours intervenir et le recreusement des fossés doit pouvoir être financé chaque année et probablement par la commune.



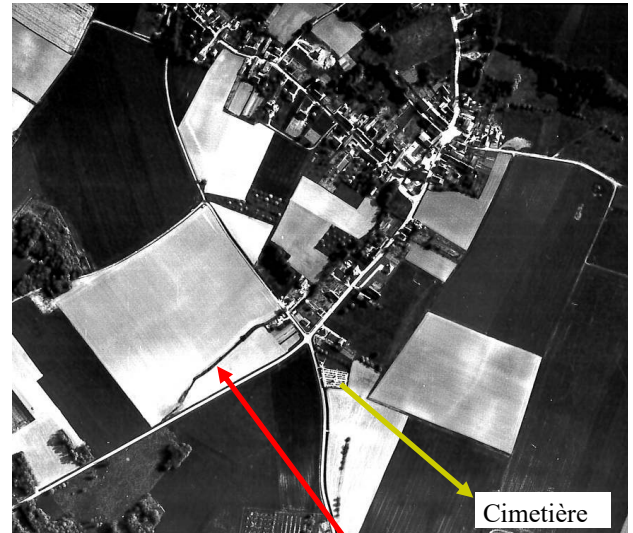
Des travaux d'urgence pour lutter contre le ruissellement

L'impasse de Laître est une autre préoccupation

Sous cette impasse se trouve le rû du corbier qui débouche derrière l'église après avoir longé l'arrière des maisons de la rue de l'église et le nouveau lotissement.

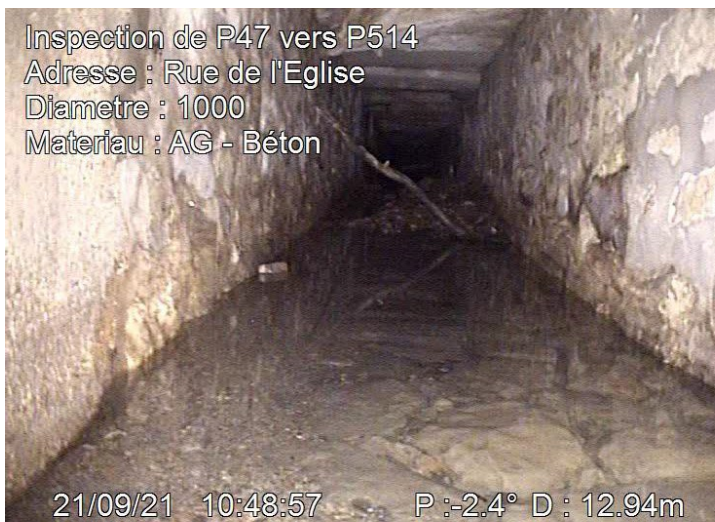
On peut le voir couler sous la grille puis dans le fossé ci-dessous. Nous allons vérifier l'état de cette ancienne canalisation et voir comment redresser la légère pente de l'espace public du côté impair. Nous devons avant, obtenir l'autorisation de la CACPB.

Le rû qui débouchait derrière l'église continue derrière la mairie puis traverse la place et **se trouve sous le trottoir** côté impair avant de rejoindre le rû Bouton et former le rû de Vignot le long du terrain de l'école. Ce dernier rejoint ensuite le rû du Mesnil puis le Grand Morin à Couilly. Nos rûs contribuent ainsi aux inondations en fond de vallée.



On voit nettement sur cette photo de 1973 le tracé du rû du corbier, tel qu'il était à l'origine, serpentant dans l'impasse puis contournant l'église. Il n'a été busé dans l'impasse qu'il y a 30 ou 40 ans..

Il est important de ne pas encombrer le fossé de déchets divers car ils se retrouvent dans le busage et cela coûte 2000 € par intervention ensuite.



Sous le trottoir rue de l'église entre les N° 9 et 13, le rû n'est recouvert que d'une dalle et de bitume, c'est pourquoi tout stationnement de véhicule lourd est prohibé.



Impasse de Laître : l'eau suit la pente vers la droite

La question des inondations par ruissellement (suite)

La zone en haut de la rue du tilleul avait fait l'objet d'une étude hydraulique par le commune en 2018. Le Bureau d'Etude missionné par le SMAGE a abouti aux mêmes propositions :

- ⇒ Plantation d'une haie sur 375 ml
- ⇒ Recreusement de la noue déjà créée en mai 2020 :



Plantation de 2500 arbustes de plusieurs variétés utiles pour la faune , espacés de 33 cm en quinconce sur le domaine public



Vue en 2020

A Sarcy, la Communauté d'Agglomération a fait recreuser les fossés avec une traversée de route pour répartir l'eau des deux côtés avec enrochement pour maintenir le talus. D'autres travaux sont en projet mais à travers un domaine privé : donc des démarches à effectuer



CORNUS sanguinea CORNOUILLER sanguin
ILEX aquifolium HOUX
PRUNUS spinosa EPINE noire
LIGUSTRUM vulgare TROENE des bois
CORYLUS avellana NOISETIER commun
LONICERA XYLOSTEUM CAMERISIER à balais
FRANGULA ALNUS BOURDAINE
PRUNUS padus CERISIER à grappes

La question des inondations par ruissellement (suite)

La rue des roches côté pair

Un autre secteur qui subit beaucoup de ruissellement et même inonde parfois quelques maisons.

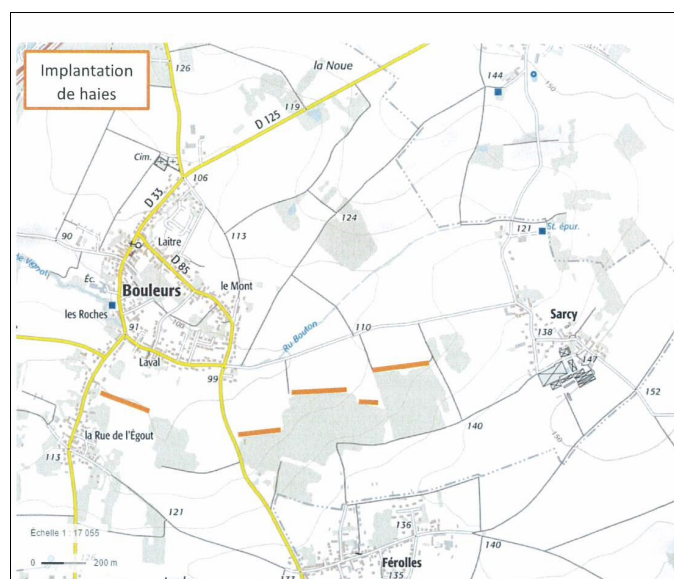
Lors de notre étude du schéma directeur d'Assainissement approuvé en 2018, le bureau d'études avait proposé un certain nombre d'actions qui devraient être reprises par le Bureau d'Etude missionné par le SMAGE des 2 Morin.

Après les mesures d'urgence que ce syndicat a entreprises, un P.A.P.I. sera voté : **Plan d'Actions de Prévention des Inondations**. Nous attendons son élaboration depuis 2018..... il regroupe 173 communes et il est géré par des représentants de 13 intercommunalités !!

Les traits orange matérialisent un projet de création de haies. Nous avons pu constater leur efficacité à stopper les boues et ralentir l'eau dans le secteur en haut de la rue du Tilleul.

Il faudrait obtenir en complément une modification du sens des sillons agricoles mais l'agriculteur qui exploite les champs à l'arrière a accepté de réaliser un fossé pour recueillir l'eau dans un souci de solidarité.

La commune suit étroitement toutes ces actions.



Un ALSH du 8 au 19 juillet 2024



Les demandes ne permettent pas de faire un accueil de loisirs pendant tout l'été, c'est pourquoi nous nous limitons à proposer les deux semaines juste après la fin de l'année scolaire.

Le programme est en cours d'élaboration et va dépendre du nombre d'enfants intéressés et de leur âge.

Les inscriptions sont donc déjà ouvertes sur le portail famille.

Les projets sont élaborés sur une durée hebdomadaire et pas journalière. Il est donc nécessaire que les enfants soient inscrits à la semaine et que les heures d'arrivée et de sortie soient encadrées.

Un nouvel artisan à BOULEURS

Fabricant artisanal et sur mesure de Couteaux

Installée en Seine-et-Marne depuis 2010, elle est arrivée à Bouleurs il y a bientôt trois ans.

Majorie Lawson, franco-écossaise, vous propose de la retrouver via son site internet : www.coutelleriedelabrie.fr

Instagram : [coutellerie_de_la_brie](https://www.instagram.com/coutellerie_de_la_brie)

Son atelier n'est pas ouvert au public



Pourquoi urbaniser le centre du village

Si autrefois les parcelles étaient cultivées, depuis quelques années elles ne l'étaient plus. D'une part les agriculteurs devaient laisser un certain pourcentage en jachère et d'autre part, enserrées entre les maisons avec des rues étroites rendant difficile le passage des engins agricoles modernes, cet espace de plus de 4 Ha était voué à l'urbanisation.

Lors la transformation du P.O.S. en PLU début 2014, les directives de l'Etat étaient de densifier le bourg où se trouvent les réseaux et les services, et de ne pas étendre les hameaux en tâche d'huile. Cette orientation procédant du bon sens.

Dès 2021, avant même les scandales dans les EPHAD, la commune réfléchissait à proposer une alternative aux personnes âgées valides aux maisons de retraite. C'est donc l'implantation d'une résidence intergénérationnelle qui a été choisie accompagnée

d'un lotissement de 19 Maisons. La mise en concurrence de plusieurs projets et des promesses de vente signées à un promoteur différend a fait prendre du retard.

Aujourd'hui, il faut attendre 1 an pour faire les fouilles archéologiques, obligatoires pour tout aménagement d'ensemble. Ce délai va être mis à profit pour simplifier la compréhension du règlement du PLU et pour avancer dans le projet de voirie.

L'urbanisation se fera par étapes car la commune n'a ouvert que la partie centrale : 1 ha et demi situé de part et d'autre de la ruelle Oiselard.

En 2014 il n'y avait pas de consensus de tous les propriétaires pour aménager l'espace entre la Mairie et le chemin des Fosses.

En 2024 La C.A.-CPB a décidé de lancer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cohérence de deux axes transversaux de circulation pour répartir les flux



Dès 2001 il avait été prévu un emplacement réservé au Plan d'Occupation des sols pour faire déboucher rue du Mont la prolongation du Chemin des fosses. Avec l'objectif futur d'une densification du centre-bourg, inéluctable, le conseil municipal à l'époque estimait déjà qu'il fallait **deux axes transversaux**.

◆ L'urbanisation à court terme de la zone I AU (de part et d'autre de la ruelle Oiselard) nous a fait accélérer ce projet de

prolongation et le constat d'une circulation croissante dans la ruelle Oiselard.

- ◆ L'entrée de la résidence intergénérationnelle se fera donc par la parcelle achetée récemment rue du mont. La commune achète également une bande de 8 ml pour faire la jonction entre le haut du chemin des fosses et cette parcelle.

Une mutuelle communale

Le Groupe France Mutuelle est un organisme qui conçoit et propose des solutions de santé et prévoyance adaptés aux besoins des particuliers **notamment aux personnes retraitées qui n'ont plus accès aux mutuelles d'entreprises.**

En effet un salarié en activité bénéficie d'une mutuelle « entreprise » qui offre des conditions d'affiliation moins onéreuses mais qui cesse lors du départ à la retraite

Mutuelle indépendante elle propose des tarifs avantageux. Plusieurs communes voisines ont adhéré pour en faire bénéficier leur population. Elle s'adresse aussi aux agents des collectivités locales.

La commune a donc délibéré favorablement le 5 avril pour permettre à France MUTUELLE de proposer aux habitants de Bouleurs qui le souhaitent une étude personnalisée en vue d'adhérer et de réduire leurs cotisations.

La personne chargée de notre secteur organisera une première permanence en Mairie de BOULEURS le **lundi 22 avril 2024** de 9 h 30 à 17 h 00

pour une population ciblée née à partir de 1965. Cependant, pour toute personne ne possédant pas de mutuelle ou souhaitant une étude, d'autres permanences pourront être proposées.

Si vous êtes intéressé(e) vous serez reçu(e) individuellement avec votre contrat de mutuelle en cours pour une étude au cas par cas des remboursements pratiqués.

Si ces derniers sont moins intéressants que ceux proposés par France Mutuelle et que vous souhaitez y adhérer, France Mutuelle se charge des démarches.

L'inscription pour un rendez vous personnalisé se fait en Mairie de Bouleurs au 01.64.63.03.30 dès maintenant

France MUTUELLE sera effective **1 mois et 1 jour** après le dépôt du recommandé à la Poste.

L'entretien de la voirie

Le 19 Mars, l'Association des Maires Ruraux 77 avait organisé une démonstration de comblement de nids de poule à Bouleurs par un camion qui chauffe la surface, injecte, remplit et tasse.

Capable de boucher une centaine de trous en une journée, il n'est malheureusement pas possible de le faire venir pour un ou deux trous.

Système très efficace ; cette démonstration nous a permis de reboucher de nombreux trous ruelle Oyselard et rue de Vignot.

La commune doit l'entretien, sur son budget, des **voies communales**. Or Bouleurs est traversée par Deux départementales :

- ◆ la RD 33 + la RD 33 E (ce sont les rues de Crécy, de l'église, du Mont et de Montpichet,
- ◆ puis a cédé la rue des roches en 2008 comme voirie d'intérêt communautaire à la Communauté de Communes du Pays Créçois et



transférée en 2020 à la Communauté d'Agglomération.

Cette année nous avons eu beaucoup de nids de poule.

En attendant que l'Agence Routière Départementale intervienne **nous vous incitons à réduire votre vitesse.**



A remarquer

Aménagement de la Place du Monument aux Morts

La commune vient de mettre en valeur le Monument en enlevant les grilles rouillées
Un nettoyage de la façade du garage et la réparation des grandes portes du garage avec la mise en peinture vont compléter ce petit « coup de frais ».

Enfin pour éviter le stationnement des véhicules, quelques gros pots de couleur avec plantation d'arbres et un espace fleuri vont égayer cette place.

Collecte des déchets

Ne mettez pas vos emballages enfermés dans un sac plastique.

Il sera refusé à l'usine de traitement (pour mémo 30% des bacs sont refusés pour erreur de tri). Les erreurs de tri sont facturées à Covaltri et répercutées sur la Taxe de chacun d'entre nous.



Placer les bacs à +/- 20 cm en retrait de la bordure de trottoir pour protéger les rétroviseurs de voitures qui passent trop près.

Bien fermer le couvercle, le bac ne peut pas être ramassé si ce dernier est mal fermé.

Ne pas jeter de lingettes dans les toilettes. Elles ne se dégradent pas puisqu'elles arrivent dans un lit planté de roseaux.



Ravalement de la façade du 15 rue de l'église

Avec **une subvention de 40 %** des travaux HT par le **Conseil Départemental 77 (F.E.R. 2022)** Ces travaux participent à l'entretien du patrimoine communal et à l'embellissement de la commune.

Le Conseil Départemental est le premier partenaire financier de la Commune et ses conseillers départementaux toujours à nos côtés, ce qui mérite d'être souligné.



Retrouvez-nous sur le Web

Adresse 24 rue de l'église 77580 Bouleurs

☎ : 01 64 63 84 14

@ : accueil@bouleurs.fr/mairiedebouleurs@wanadoo.fr

suivez-nous sur Facebook et Instagram « j'aime Bouleurs »

La mairie est ouverte : tous les matins

9H à 12H du lundi au samedi et les vendredis de 14 H à 18H

Elections européennes le dimanche 9 Juin

Elections à 1 seul tour
Bureau de vote à La
Maison des Associations

ouvert de 8H à 18H
La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3
mai 2024 auprès de votre mairie



Nous voulons rendre hommage à Françoise CORROY, décédée récemment. Après avoir été un excellent professeur de maths au lycée Coubertin, elle s'est dévouée pour la commune, d'abord en offrant des heures de soutien en maths les mercredis pour les élèves de 3ème mais aussi avec l'Association Loisirs et Amitiés. On lui doit l'omelette géante du lundi de Pâques, l'animation autour du sapin de Noël,

En avant la musique, le 29 juin

Une fois de plus, cette année, dans le cadre de la fête de la musique, la commune a le plaisir de vous inviter à un concert gratuit le 29 juin.

*Pendant la soirée et pour le plaisir de tous, vous pourrez retrouver des artistes déjà présents l'année dernière et **nous invitons à qui le souhaite, à venir rejoindre la programmation** de cette soirée en venant interpréter un ou plusieurs titres de son choix. Solo, duos, groupes, toutes les propositions seront les bienvenues.*

Pour plus d'information et inscriptions, consulter le site de la mairie et les réseaux sociaux.

Lors de cette soirée des food trucks et autres prestataires seront présents pour vous régaler pendant la soirée. Le concert se tiendra devant le Lavoir; en cas de mauvais temps il se fera sous le city-stade.

Parlez-en entre vous et venez nombreux.



la venue de conteuses, mais surtout elle se dévouait auprès des enfants hospitalisés avec « L'école à l'hôpital » et l'Association « le Rire médecin » à laquelle nous allons faire un don en sa mémoire. Son mari a été conseiller municipal puis adjoint aux travaux. Deux belles personnes dévouées aux autres.

En raison de l'installation de la base de vie des entreprises sur le parking devant la Mairie

- ⇒ Le stationnement des camping-cars et autres véhicules de plus de 3.5 T seront **interdits sur le parking à l'arrière de la Mairie. Ce parking sera réservé à l'usage de la Mairie** (personnel, élus, usagers).
- ⇒ Rappel : les 11 places de stationnement devant l'immeuble du 22 rue de l'église **sont des places publiques ouvertes à tous** et en aucun cas réservées à l'immeuble.

